



## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL du 09 juillet 2014 à ALTKIRCH

En fonction : 126

Sous la présidence de M. René DANESI, Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau, étaient présents :

Présents : 106 Communauté d'Altkirch : Monsieur Arsène SCHOENIG, Communauté de la Porte d'Alsace : Messieurs Pierre SCHMITT et Bernard SUTTER, Communauté de la Vallée de Hundsbach : Messieurs René DANESI et Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Communauté Ill et Gersbach : Messieurs André BOHRER et Alain SCHMITT, Communauté du Jura Alsacien : Monsieur François COHENDET, Communauté du Secteur d'Illfurth : Messieurs Christian SUTTER et Pierre MAHY, Communauté de la Largue : Messieurs Bernard LEY et Jean-Rodolphe FRISCH.

Madame Céline CLORY (Altenach-suppléante), Messieurs Nicolas JANDER (Altkirch), Mathieu DITNER (Ammertzwiler), Madame Florence LAVALT (Aspach-suppléante), Messieurs Bernard BOLORONUS (Ballersdorf), Jean-Marie SCHNOEBELEN (Balschwiler), Chris-Michaël GENG (Bellemagny-suppléant), Jean-Luc ROTH (Bernwiller-suppléant), Jean ZURBACH (Bettendorf), Christian REY (Bettlach), Etienne FERNEX (Biederthal), Dominique DIRRIG (Bouxwiller), Loïc SCHUBNEL (Bréchaumont), Alain SEKULA (Bretten), Eric BRINGEL (Buethwiller), Rémi SPILLMANN (Carspach), Vincent GASSMANN (Chavannes sur l'étang), Dominique ROSENBLATT (Courtavon), Paul MUMBACH (Dannemarie), Madame Claire GRAVEY (Diefmatten-suppléante), Messieurs Christian FUTTERER (Durlinsdorf), Dominique SPRINGINSFELD (Durmenach), Vincent BRUN (Eglingen), Emmanuel SCHACHERER (Elbach), Régis OCHSENBEIN (Emlingen), Michel DOSCH (Eteimbes), Jean-Marc SCHNOEBELEN (Falkwiller), André FUX (Feldbach-suppléant), Madame Corinne RABAULT (Ferrette-suppléante), Messieurs Clément LIBIS (Fislis), Hubert SCHERTZINGER (Franken), Claude GEIGER (Friesen), Gérard VONAU (Froeningen), Antoine WAECHTER (Fulleren), Lionel HINDERER (Gildwiller-suppléant), Denis NASS (Gommersdorf), Henri LIEBENGUTH (Guevenatten-suppléant), Madame Nathalie WALTER (Hagenbach-suppléante), Messieurs Maurice WISS (Hausgauen), Claude GENTZBITTEL (Hecken), Michel MORISSEAU (Heidwiller-suppléant), Michel DESSERICH (Heimersdorf), Clément SCHNEBELEN (Heiwiller), Paul SAHM (Hindlingen), Christian GRIENENBERGER (Hirsingue), François EICHHOLTZER (Hirtzbach), Madame Martine BUIRETTE (Hochstatt), Messieurs Philippe RUFU (Hundsbach), Benoît GOEPFERT (Illfurth), Jean-Claude COLIN (Jettingen), Daniel GREDER (Kiffis), Pierre HUBLER (Koestlach-suppléant), Michel HOFFSTETTER (Largitzen), Hervé WALTER (Levoncourt), Bernard SCHLEGEL (Liebsdorf), Serge GAISSER (Linsdorf), Bernard FANKHAUSER (Lucelle), Madame Sabine LITZLER (Luemschwiler-suppléante), Messieurs Didier GUYOT (Lutter), Daniel DIETMANN (Manspach), Pascal SOLDERMANN (Mertzen-suppléant), Joseph ENDERLIN (Moernach-suppléant), Madame Laurence CHAN KAM (Montreux-Vieux), Messieurs Jean-Pierre VETTER (Mooslargue), Christian GRANDCLAUDE (Muespach), Fernand WIEDER (Muespach-le-haut), Madame Suzanne WERMELINGER (Oberlarg), Messieurs Gérard MARTIN (Pfetterhouse), Jean-Marc METZ (Raedersdorf), Gérard CHATONNIER (Retzwiller), Jérémy REDERSDORFF (Riespach – suppléant), Tom ROCA (Magny-suppléant), Jean-Pierre BUISSON (Ruederbach), Frédéric SEILER (Saint-Bernard), Madame Véronique ENDERLIN (Saint-Ulrich-suppléante), Messieurs Jean-François FOERNBACHER (Schwoben), Charles GRESSET (Seppois-le-haut), Louis ALLEMANN (Sondersdorf), Jean-Michel MONTEILLET (Spechbach-le-bas), Denis MULLER (Spechbach-le-haut), Madame Elodie SCHMITT (Steinsoultz), Monsieur Jean-Yves BIHR (Sternenberg), Madame Catherine MULLER (Strueth), Messieurs David BISCH (Tagolsheim), Raymond OTT (Tagsdorf), Pierre RINNER (Traubach-le-haut), Jean-Marc BEY (Ueberstrass), Florent

LACHAUSSEE (Valdieu-Lutran), Gilbert SORROLDONI (Vieux-Ferrette), Jean-Claude SCHIELIN (Waldighoffen), Hubert WOLF (Werentzhouse-suppléant), Jean-Marie FREUDENBERGER (Wittersdorf), Nicolas KRESS (Wolfersdorf), André LINDER (Wolschwiller).

Suppléants accompagnant le délégué titulaire : Communauté de la Porte d'Alsace : Monsieur Bernard SCHITTLY, Communauté Ill et Gersbach : Madame Martine BILGER.

Messieurs Léonard HELGEN (Ammertzwiller), David FINK (Ballersdorf), Philippe ROMANN (Bettendorf), Jean-Louis RUNSER (Biederthal), Pascal PFANTZER (Bretten), Georges WIRTZ (Elbach), Yves DUBS (Hausgauen), Madame Michelle SCHLURAFF (Heimersdorf), Messieurs Denis ALBISSER (Hirtzbach), Michel GENDRIN (Hochstatt), André TRABOLD (Montreux vieux), Yannick BIECHLIN (Muespach), Philippe BOEGLIN (Muespach le haut), Jean-Paul MICHEL (Raedersdorf), François GISSINGER (Retzwiller), Dominique GIRARDELLO (Spechbach-le-bas), Christophe BAUMLE (Steinsoultz), Madame Fabienne SORTINO (Traubach-le-haut), Monsieur Rémy ECKENSCHWILLER (Ueberstrass), Madame Saliha GHANMI LINDER (Wolschwiller).

Excusés : 20\* Communauté d'Altkirch : Monsieur Armand REINHARD, Communauté du Jura Alsacien : Monsieur Pierre BLIND.

Messieurs Christophe ANTONY (Bendorf), Joseph BALDINGER (Berentzwiller), Edouard RIFF (Bisel), Gérard LETT (Grentzingen), Philippe BIEHLMANN (Henflingen), Guy BILGER (Ligsdorf), Didier THUET (Magny), Michel HERRGOTT (Montreux-jeune), Christian LERDUNG (Oberdorf), Jean-Yves ENDERLIN (Obermorschwiller), André SCHERRER (Oltingue), Jean-Marc STROHMEYER (Saint-Cosme), Mesdames Geneviève HOFFSTETTER (Seppois le bas), Chantal HANSER (Traubach le bas), Messieurs Antoine STAMPFLER (Walheim), Gilbert SCHULTEIS (Willer), Grégory KUGLER (Winkel).

\* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

## **Point I. : Adoption des comptes rendus des séances précédentes**

Le Compte-rendu de la séance du 5 mars 2014 a été envoyé aux membres du Conseil le 10 mars 2014.

Le Compte-rendu de la séance précédente du 15 mai 2014 a été envoyé aux membres du Conseil le 27 mai 2014.

L'ensemble des comptes-rendus des séances précédentes sont consultables sur l'intranet du site : [www.pays-sundgau.fr](http://www.pays-sundgau.fr).

**Les Comptes Rendus sont adoptés à l'unanimité.**

## **Point II. : 1<sup>ère</sup> discussion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT**

M. DANESI rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la pièce maîtresse du SCoT qui conditionnera la suite et en particulier les règles. Il s'agit donc du projet politique, au sens noble du terme.

Le PADD doit tenir compte des nombreuses lois que le Parlement a votées au cours des dernières années en matière d'urbanisme. Il est certes possible d'écrire un SCoT unanime mais, au final, le Préfet ne le validera que s'il est compatible avec les textes en vigueur.

M. DANESI remercie M. François EICHHOLTZER, Vice-Président en charge du SCoT, qui a animé ces derniers mois huit réunions territoriales. De son côté, le Bureau d'études a également beaucoup travaillé.

Ces premiers éléments ont donné lieu à l'élaboration d'un projet de PADD. Comme tout projet, ce document n'est pas parfait et il a vocation à être amélioré. Il a d'ailleurs été mis à la disposition de tous les membres du SMS via l'intranet. Ce projet a été déjà longuement discuté lors des réunions de Bureau du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet. Le projet étant très important, il doit faire l'objet du consensus le plus large, car il devra être mis en œuvre par les PLU et les PLUI. Une première discussion aura lieu ce soir, suite à laquelle le PADD sera à nouveau modifié. Les contributions écrites sont attendues durant l'été. Une ultime discussion sera proposée cet automne avant son adoption.

M. EICHHOLTZER présente les grandes lignes du projet de PADD qui se décline en 3 axes. Il rappelle que la Loi ALUR a fait du SCoT le document intégrateur de tous les textes qui lui sont supérieurs. Les PLU n'auront dorénavant qu'à se référer directement au SCoT.

M. B.SUTTER s'interroge sur l'impact du changement du découpage cantonal sur le SCoT.

M. EICHHOLTZER répond que le SCoT prend appui sur les territoires définis par l'INSEE. Cette base étant éloignée de la logique de découpage administratif, cela permet de continuer le travail du SCoT.

M. HOFFSTETTER constate que le projet d'armature urbaine proposé favorise le développement des bourgs-centres par rapport aux villages.

M. EICHHOLTZER répond que le SCoT doit tenir compte des lois qui obligent de prendre appui sur les centralités, de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, d'économiser le foncier. Or, le renforcement des pôles et bourgs-centres qui concentrent les services et commerces participe à ces objectifs. Il est donc légalement impossible de mettre toutes les communes au même niveau.

M. BOLORONUS demande si l'interdiction de construire sur les lignes de crêtes s'appliquera également aux éléments de production d'énergie et aux antennes relais ?

M. THOUMELIN rappelle que dans ces cas, les interdictions ne relèvent pas du SCoT.

M. FRISCH fait part de ses craintes de voir les communes enfermées dans un excès de réglementation, avec des initiatives communales gelées, voire annihilées.

Il ajoute qu'il souhaite que la commune de Pfetterhouse soit intégrée dans le pôle de proximité de Seppois.

M. EICHHOLTZER répond que le SCoT va jouer un rôle de bouclier, car si rien n'est fait, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Le SCoT doit être un compromis entre les restrictions imposées par les lois actuelles et le maintien d'une marge d'évolution pour les villages. Il ajoute qu'il a pris note de la demande de Pfetterhouse et propose d'en discuter rapidement.

M. DANESI intervient pour rappeler que le SMS affiche dans le PADD sa volonté de continuer à accueillir de la population. Certes, les notions de centralité et de densification sont imposées par la loi. Mais dans le Sundgau, on ne veut pas que l'augmentation de la population se limite à ces secteurs. Chaque village a le droit de continuer à se développer. Cependant, les communes doivent être raisonnables et renoncer à la « politique du hamster » qui consiste à stocker un maximum d'hectares à urbaniser. Le risque est grand de se tirer une balle dans le pied dans les négociations avec l'Etat sur le développement démographique du Sundgau.

M. MUMBACH expose que, d'après ses calculs, la marge d'évolution des communes se limitera à la construction de 2 logements par an, soit 12 ares par commune. L'accueil de deux nouvelles familles par an risque de ne pas être suffisant pour maintenir l'école du village. Ces préoccupations doivent être prises en compte dans le SCoT. Il invite les communes limitrophes ou accolées à des pôles à bien réfléchir aux avantages et aux inconvénients de leur inclusion ou non dans un zonage « urbain ».

M. EICHHOLTZER invite à réfléchir sur les possibilités de maintien des services dans les villages et sur la nécessité de mutualiser ces services pour l'équilibre du territoire.

M. SCHMITT s'interroge sur le devenir des villages qui ne sont pas desservis par une ligne de transport et il s'inquiète de les voir évoluer en villages de « seconde zone ».

Il réagit également en affirmant la volonté des petites communes de conserver un potentiel urbanisable pour permettre l'accueil de nouvelles familles.

Il souhaite que la question de la liaison vers la gare TGV de M eroux soit inscrite de mani re plus affirmative dans le PADD et que les zones d'activit s de Diefmatten et de Retzwiller soient ajout es dans le Sch ma d'am nagement num rique.

M. BOHRER explique que la Communaut  de Communes d'Ill et Gersbach vient de lancer l' laboration d'un PLUI. Il demande si le PADD sera compatible avec le PLUI.

Il ajoute qu'il est important de prendre en compte l'importante pression fonci re exerc e par l'agglom ration b loise sur les communes proches de la fronti re.

M. WAECHTER estime qu'il n'y a pas de lien entre la croissance d mographique et la fermeture de classes dans les  coles, car les personnes qui s'installent dans le Sundgau ont g n ralement des enfants en  ge d'aller au coll ge et au lyc e, et non plus en  cole primaire.

Selon lui, la seule fa on de conserver un pouvoir d'opposition   la r glementation nationale grandissante est de se doter des r gles que l'on souhaite. Le ScoT est, en ce sens, un outil qui donne un pouvoir de ma trise de son urbanisme. Il ajoute que le SCoT doit retranscrire une vision sundgauvienne et il invite les membres du SMS   ne pas raisonner   l' chelle de leur commune.

M. NASS s'insurge contre la multiplication de toutes ces nouvelles r glementations, qui de plus ne cessent d' voluer.

M. HUBLER s'inqui te des difficult s de d placements pour les habitants du Jura alsacien.

M. MONTEILLET demande si les dents creuses (qui font souvent l'objet de r tention fonci re par les propri taires) sont prises en compte dans le calcul des surfaces potentiellement constructibles.

M. DANESI r pond qu'il s'agit l  d'un point sur lequel il faudra  tre tr s attentif, car les interpr tations de l'Etat sur les surfaces nouvelles   urbaniser ont  t  contraignantes dans le Sch ma Directeur pr c dent.

M. SCHMITT fait remarquer que dans de nombreux villages, ces dents creuses sont des vergers qu'il faut pr server.

M. WAECHTER intervient pour pr ciser la d finition d'une dent creuse : il s'agit g n ralement d'une parcelle sup rieure   25 ares, mais cette d finition devra  tre inscrite dans le SCoT. Il pr cise  galement qu'avec la loi ALUR, et   compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les terrains class s en zone d'urbanisation   long terme depuis plus de 9 ans et qui n'auront pas fait l'objet d'un projet d'am nagement ou d'une acquisition fonci re significative, cesseront de l' tre. Ils seront reconsid r es comme terrains agricoles ou naturels sauf   engager une r vision obligatoire du PLU. Car une simple modification du PLU ne suffira plus.

M. FREUDENBERGER fait part de l'exp rience de sa commune qui a connu un d veloppement harmonieux tout en accueillant 150 nouveaux habitants. Selon lui, il est important de faire un  tat des lieux pr cis des zones constructibles et surtout de s'en tenir aux besoins r els des communes, sans sur valuation et longue anticipation.

Pour M. SCHITTLY, la limitation de la croissance de la population n'est pas une punition. Il préfère accueillir seulement deux familles, mais en les intégrant dans la vie du village. Il ajoute qu'il manque, à son sens, un volet social dans le SCoT et qu'il faudrait traiter des questions de l'ancrage rural des villages sundgauviens et des projets culturels du territoire.

M. RUFİ s'inquiète de la limitation à deux logements par village, surtout pour des communes comme Hundsbach où les frontaliers cherchent à s'implanter.

M. MUMBACH demande s'il serait possible de réfléchir à un système de mutualisation des droits à bâtir à l'échelle du Sundgau.

Pour M. DANESI, cette proposition est à prendre en compte au niveau des Communautés de Communes. Il invite donc les Communes et les Communautés à poursuivre la réflexion courant de l'été. Le projet de PADD sera revu en fonction des discussions de ce jour et celles à venir. Mais il faut prendre en compte le fait que la version définitive ne pourra pas satisfaire tout le monde.

M. EICHHOLTZER rappelle que le SMS a une mission d'accompagnement et de conseil auprès des communes. Il met en garde contre l'idée trop schématique de 2 logements par an et par commune. Il rappelle aussi qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pourrait être menée pour favoriser les rénovations. Il invite les communes à mener une véritable politique d'urbanisme, avec des outils comme l'acquisition foncière et la mutualisation des moyens, pour se développer harmonieusement.

## **Point III. : Actions Pays**

### **3. 1. Art et Paysages**

Lors de la séance du 30 janvier 2014, le Conseil Syndical a approuvé l'installation de sculptures s'intégrant dans les milieux naturels et emblématiques du paysage sundgauvien.

Il est prévu d'installer une œuvre par Communauté de Communes, soit un total de 7 œuvres pour l'édition 2014.

#### **Les lieux d'implantation des œuvres en 2014 :**

- Illfurth : croisement de l'Ille et du canal du Rhône au Rhin → porte d'entrée du Sundgau
- Hirtzbach : Parc Charles de Reinach
- Seppois-le-bas : vergers à côté du camping
- Ferrette : étang communal à côté de l'Office de Tourisme
- Chavannes-sur-l'étang : aire de camping-cars → porte d'entrée du Sundgau
- Jettingen : jardin curial
- Muespach-le-Haut : porte d'entrée du Sundgau

Suite aux négociations avec les différents financeurs, il est proposé de déposer des demandes de subventions pour l'année 2014 et 2015, ce qui entraîne une modification du plan de financement.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2014/2015 DU PROJET :

| Dépenses (TTC)   |                  | Recettes                         |                  |
|--|------------------|----------------------------------|------------------|
| Cachet des 7 artistes - 2014                             | 56 000 €         | Conseil Régional d'Alsace (CIDD) | 71 600 €         |
| Cachet des 7 artistes - 2015                             | 56 000 €         |                                  |                  |
| Frais d'installation des œuvres                          | 4 000 €          | LEADER                           | 24 000 €         |
| Commissaire d'exposition                                 | 8 000 €          |                                  |                  |
| Médiation culturelle                                     | 8 000 €          | Conseil Général                  | 34 800 €         |
| Frais de communication                                   | 4 000 €          |                                  |                  |
| poste d'agent de développement culturel à partir de 2015 | 27 000 €         | SMS (20%)                        | 32 600 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>163 000 €</b> |                                  | <b>163 000 €</b> |
| à la charge des communes d'accueil                       |                  |                                  |                  |
| Entretien des œuvres                                     |                  |                                  |                  |

M. LEY présente l'état d'avancement du projet. Il explique que ce dernier a été inscrit au titre de la CIDD financée par la Région Alsace. Deux éditions pourront être financées.

Suite au dernier Comité de Pilotage, il a été décidé, sur proposition du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines de faire appel à un commissaire d'exposition.

Le rôle du commissaire d'exposition et du médiateur culturel sont précisés.

M. DANESI rappelle que le maire de la commune d'implantation aura le dernier mot dans le choix des œuvres et qu'il est important que la commune s'approprie le projet, d'où l'intérêt d'avoir un dialogue continu avec l'artiste sélectionné.

### Le Conseil Syndical après en avoir délibéré par 69 voix pour, 29 abstentions et 8 contre :

- **approuve** la modification du plan de financement
- **autorise** le recrutement d'un commissaire d'exposition pour un montant de 4 000 € par édition
- **autorise** le recrutement d'un médiateur culturel pour un montant de 4 000 € par édition
- **autorise** le Président à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs
- **autorise** le Président à prendre et signer tout acte y afférant

### 3. 2. Mise en place d'une stratégie culturelle à l'échelle du Sundgau

En 2009, l'association du Pays du Sundgau menait la première expertise culturelle. Dans ce rapport se dessine les contours d'une politique culturelle et artistique à l'échelle du Sundgau. La mise en place de manifestations culturelles d'envergure est l'une des pistes explorée.

En 2012, l'audit touristique mené suite à la fusion des offices de tourisme fait apparaître dans son plan d'action le projet « Art et Paysage ». L'idée développée est l'installation d'œuvres d'art en extérieur pour renforcer l'identité culturelle et touristique du territoire.

En 2014 le SMS approuve à l'unanimité de porter ce projet en misant sur les atouts paysagers du territoire. Le thème retenu est « de nature merveilleuse ».

En parallèle au projet « Art et Paysages », il est proposé d'élaborer une stratégie culturelle à l'échelle du Sundgau afin de solliciter, le cas échéant le Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en place d'un « Contrat Culturel Sundgau ».

Un projet de territoire devra être constitué avec les 7 Communautés de Communes. Ce projet déterminera, ou non, de la nécessité de solliciter le Conseil Général du Haut-Rhin.

En cas d'accord du SMS et de ses Communautés pour solliciter le CG68, après élaboration de la réflexion, le projet devra contenir les axes et les actions qui pourraient être soutenus et la reprise des Contrats Culturels des CC en cours (hors personnel).

Afin de soutenir l'ingénierie actuelle, il est proposé de missionner un stagiaire pour accompagner l'équipe et les Communautés dans l'élaboration d'une stratégie Culturelle.

Une commission sera créée en septembre constituée de membres de chaque Communauté.

M. METZ souhaite des précisions sur les modalités de recrutement du stagiaire.

M. C. SUTTER insiste sur l'importance de tenir compte des Contrats culturels en cours dans les Communautés.

M. SCHMITT rajoute qu'il faudra être vigilant afin de ne pas créer de doublons.

M. DANESI répond que le SMS n'a pas vocation à se substituer aux Communautés, mais à travailler avec elles et avec leur accord. Il ne s'agit pas de mettre en place un système concurrentiel mais de favoriser des rapprochements pour avancer ensemble. Un Comité de Pilotage sera mis en place à la rentrée pour travailler sur le projet et chaque Communauté y sera conviée.

Mme BERBETT précise qu'un Contrat Culturel à l'échelle du Sundgau pourrait représenter une manne financière supplémentaire pour financer les actions culturelles des Communautés.

### **Le Conseil Syndical après en avoir délibéré par 101 voix pour et 5 contre :**

- **lance** une réflexion culturelle à l'échelle du Sundgau
- **autorise** le Président à déposer les demandes d'aides financières auprès des partenaires institutionnelles
- **missionne** un stagiaire de l'enseignement supérieur
- **sollicite**, le cas échéant, le Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en place d'un « Contrat Culturel Sundgau »
- **autorise** le Président à prendre et signer tout acte y afférant

### **3. 3. Création d'un cercle des mécènes du Sundgau**

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau souhaite créer le « Cercle des mécènes » du Sundgau dans le but de mener et financer des activités d'intérêt général, et/ou de redistribuer des fonds au profit d'organismes à but non-lucratif accomplissant des œuvres et missions d'intérêt général.

Les projets soutenus pourront être variés (mécénat culturel et patrimonial...), mais devront être locaux.

Les entreprises du « Cercle des mécènes du Sundgau » pourront intervenir différemment : Mécénat financier, Mécénat en nature ou Mécénat de compétences.



Le fonds permettra d'inciter et faciliter la mise en place ou le maintien de projets sur le Pays du Sundgau. Ce fonds ne pourra être abondé qu'avec des fonds privés.

Ce cercle aura pour mission d'accompagner et de soutenir par le biais d'un fonds de dotation des projets d'intérêt général au regard de la loi du 1er août 2003 et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts : activités ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en œuvre du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques. Conscient de la diminution des aides publiques, le Syndicat Mixte pour le Sundgau souhaite regrouper les entreprises locales afin qu'elles se reconnaissent comme acteurs essentiels du développement du territoire et leur permettre de s'engager dans le développement durable à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Afin de mener à bien cette mission, le Syndicat Mixte pour le Sundgau missionnera à mi-temps son animateur à la mise en œuvre de cette action structurante.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2014/2015 DU PROJET :

| Dépenses (TTC)        |                     | Recettes      |                     |      |
|-----------------------|---------------------|---------------|---------------------|------|
| <b>Phase 1</b>        |                     | Fonds propres | 22 000 €            | 50 % |
| Séminaires de travail | 1 000 €             | Région Alsace | 22 000 €            | 50 % |
| Animateur à mi-temps  | 11 000 €            |               |                     |      |
| <b>Phase 2</b>        |                     |               |                     |      |
| Communication         | 10 000 €            |               |                     |      |
| Animateur à mi-temps  | 22 000 €            |               |                     |      |
| <b>TOTAL</b>          | <b>44 000 € TTC</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>44 000 € TTC</b> |      |

#### CALENDRIER DE REALISATION

Phase 1 : 2ème semestre 2014 / démarchage des entreprises / 12 000 €

Phase 2 : 2015 / création du fonds de dotation et lancement de l'appel à projets/ 32 000 €

M. FRISCH demande des compléments sur le coût du projet.

Mme BERBETT présente le plan de financement et précise que la réussite de la tranche 1 conditionne la tranche 2.

Mme RABAULT demande si une étude de faisabilité a été menée. Elle s'interroge sur la pertinence de l'échelle Pays pour mener à bien ce projet. Elle fait part de son expérience et met en garde contre la difficulté de ce type de projet. Pour que les mécènes participent, il faut avoir quelque chose à leur proposer en retour.

M. B. SUTTER ajoute qu'il faut proposer des thématiques de mécénat (par exemple : culturel, patrimonial, environnement) pour que le mécène puisse avoir le choix des projets sur lesquels il veut intervenir.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré par 96 voix pour, 9 abstentions et 1 contre :**

- **approuve** la création d'un cercle des mécènes du Sundgau
- **approuve** le plan de financement prévisionnel
- **autorise** le Président à déposer les dossiers de financement auprès des différents financeurs
- **autorise** le Président à prendre et signer tout acte y afférant
- **missionne** un agent de développement à mi-temps sur cette action.

**3. 4. Animation et gestion LEADER 2014**

Le programme Leader 2007/2013 a permis à 170 projets d'être financés par des Fonds Européens, soit un montant de 1 505 000 € investis sur le territoire.

Pour se faire 1,5 ETP sont destinés à l'animation et à la gestion de ce programme.

La fin de programmation est prévue pour 2014.

Le Président invite le Conseil Syndical à autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention LEADER pour un montant FEADER de **51 852,94 €**.

Cette mission de suivi des dossiers et de la consommation des crédits FEADER est conforme aux dispositions communautaires et au programme de candidature du GAL du Sundgau. La mission de gestion est assurée à l'aide du logiciel OSIRIS, en étroite liaison avec la mission d'animation.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2014 DU PROJET :**

| <b>PLAN DE FINANCEMENT</b>      | <b>Montants HT en €</b> |
|---------------------------------|-------------------------|
| <b>Montant total éligible :</b> | <b>94 278,07 €</b>      |
| CG 68 :                         | 9 600 €                 |
| Pays St-Louis et 3 frontières:  | 20 834,43 €             |
| <b>Montant FEADER :</b>         | <b>51 852,94 €</b>      |
| Syndicat Mixte pour le Sundgau  | 11 990,77 €             |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel
- **d'autoriser** le Président à déposer le dossier de demande de subvention Européenne « LEADER » 2014 pour un montant de **51 852,94 €**
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document y afférant

### 3. 5. Candidature LEADER 2014/2020

Lors de la séance du 30 janvier 2014, le Conseil Syndical a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets pour la prochaine programmation LEADER 2014-2020. Le thème proposé pour cette nouvelle candidature est le développement durable et devra faire le lien entre les actions Pays, Plan Climat, SCOT et LEADER.

La Région Alsace, autorité de gestion des fonds européens en Alsace, a lancé par courrier en date du 23 mai 2014 un appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires candidats au programme LEADER 2014-2020. Les territoires candidats sont invités à se faire connaître avant le 18 juillet prochain.

Le montant global du FEADER au niveau régional passant de 71 millions sur la période 2007/2013 à 119,24 millions sur la période 2014/2020, le montant de fonds LEADER disponible pour la prochaine programmation sera de 6,32 millions (contre 4,9 millions sur la programmation actuelle). La Région Alsace a prévu de sélectionner 5 territoires LEADER (contre 4 sur la programmation actuelle).

L'appel à projets LEADER devrait être lancé avant le 14 juillet 2014. Les territoires candidats auront jusqu'en février 2015 pour déposer leur dossier de candidature. Ce dossier doit comporter un diagnostic de territoire, la description de la stratégie de développement du territoire, le plan d'actions détaillé et le plan de financement du programme.

La Région Alsace offre la possibilité aux territoires candidats de bénéficier d'une aide FEADER pour les frais liés à l'élaboration d'une candidature LEADER. Ce soutien préparatoire permet un cofinancement à hauteur de 80% et est plafonné à 15 000 € par territoire. Les dépenses éligibles sont les frais de formation, frais d'expertise et de conseil.

Dénomination du territoire couvert par le projet : GAL du Sundgau

Localisation du projet : idem

Date prévisionnelle de début de projet : juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet: février 2015

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (prévision maximale):

| PLAN DE FINANCEMENT             | Montants HT en € |
|---------------------------------|------------------|
| <b>Montant total éligible :</b> | <b>18 750 €</b>  |
| Montant FEADER :                | 15 000 €         |
| Syndicat Mixte pour le Sundgau  | 3 750 €          |

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Alsace
- **d'autoriser** le Président à déposer une nouvelle candidature du GAL du Sundgau pour la sélection des prochains territoires LEADER 2014/2020 en Alsace
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention LEADER dans le cadre du soutien préparatoire pour l'élaboration de la candidature LEADER

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel du dossier de soutien préparatoire
- **d'autoriser** le Président à lancer une consultation en vue du recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la candidature LEADER
- **d'autoriser** le Président du SMS ou le Président du GAL du Sundgau, à signer tout document y afférant.

## **Point IV. : Divers**

### **4. 1. Tableau des effectifs**

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (articles 34 et 3-3) ;

**Vu** la délibération du Conseil Syndical du 31 mai 2010 sur la reprise du personnel de l'Association « Pays du Sundgau » ;

**Vu** les délibérations du Conseil Syndical du 7 juillet 2011, 29 novembre 2012, du 16 octobre 2013 et du 30 janvier 2014 sur la modification du tableau des effectifs ;

**Vu** la délibération du Conseil Syndical du 10 juillet 2012 sur le recrutement d'agent contractuel pour un accroissement d'activité.

En 2014 et 2015 le Syndicat Mixte pour le Sundgau devra élaborer son futur projet de territoire et mettre en œuvre des dossiers à forts enjeux pour la structure :

- **Transformation du SMS en Pôle d'équilibre territorial et rural**
- **Elaboration du SCOT**
- **Elaboration d'une stratégie transport**
- **Analyse de l'habitat sur le territoire**
- **Candidature au prochain programme LEADER 2014-2020 sur le thème du développement durable**
- **Candidature à la Tranche 3 de l'OCM**

De plus, 3 nouveaux projets sont en cours de réalisation et nécessite l'embauche ou l'ajustement des missions des agents, à savoir :

- **Schéma de transports multimodal et mise en place d'un transport à la demande alternatif**
- **Mise en place d'une stratégie culturelle et implantation d'œuvres contemporaines**
- **Création du cercle de mécènes du sundgau**

**Ces nouvelles missions devraient se finir fin 2015 d'où l'embauche ou le renouvellement de Contrat de Contractuels.**

Ainsi, au vu de l'accroissement des missions, de l'importance des programmes et des projets, les responsabilités des employés doivent être modifiées et adaptées aux perspectives de développement du SMS.

Le Président, donne toutes les précisions utiles quant aux postes et à leurs cofinancements :

### **Directrice de la structure** (*Idem délibération du 30 janvier 2014*)

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 – CDI - embauchée à l'Association du Pays du Sundgau le 5 juillet 2004 et transférée au Syndicat Mixte pour le Sundgau le 1er Juin 2010

Budget : 80 % compétence Pays et 20 % compétence SCOT

#### Missions :

- Direction et administration de la structure
- Elaboration des plans de développement
- Transformation du SMS en pôle d'équilibre territorial et rural
- Suivi des projets
- Réflexion et élaboration du futur dossier de candidature LEADER 2014-2020
- Mise en place et animation de la politique de la Région
- Animation SCOT du Sundgau
- Animation LEADER (30%)

#### Financements :

- au titre de la Région dans la cadre de la convention de financement relative à la CIDD 2011-2015 « Animation générale du Pays du Sundgau et missions partagées SCOT/Pays)
- au titre du FEADER dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre de l'axe IV LEADER du Programme de développement rural Alsace 2007-2013 et des conventions financières avec la Communauté de Communes des Trois Frontières, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

### **Assistante administrative et comptable** (*Idem délibération du 30 janvier 2014*)

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 – CDI - embauchée à l'Association du Pays du Sundgau le 1<sup>er</sup> décembre 2001 et transférée au Syndicat Mixte pour le Sundgau le 1<sup>er</sup> Juin 2010

Budget : 100 % compétence Pays

#### Missions :

- Suivi administratif de la structure
- Comptabilité de la structure
- Gestion de la Taxe de séjour
- Gestion LEADER (50 %)
- Secrétariat du Plan Climat

#### Financements :

- au titre du FEADER dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre de l'axe IV LEADER du Programme de développement rural Alsace 2007-2013 et des conventions financières avec la Communauté de Communes des Trois Frontières, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.
- au titre du FEDER dans le cadre du programme communautaire Compétitivité régional Alsace 2007-2013 et au titre de la Région dans le cadre de la convention de financement en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan Climat territorial sur le Pays du Sundgau.

### **Agent de développement local**

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 - *Nouveau Contrat* : CDI

Budget : 70 % compétence Pays et 30 % compétence Tourisme

#### Missions :

- Suivi administratif de la structure (*nouvelle mission*)
- Réflexion et élaboration du futur dossier de candidature LEADER 2014-2020
- Animation LEADER
- Mise en œuvre du projet Art et Paysage
- Mise en œuvre de projets touristiques (*nouvelle mission*) et Gestion de la Taxe de séjour
- Mise en œuvre de projets Habitat (*nouvelle mission*)
- Participation au SCoT du Sundgau
- Marchés Publics

Financements :

- au titre du FEADER dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre de l'axe IV LEADER du Programme de développement rural Alsace 2007-2013 et des conventions financières avec la Communauté de Communes des Trois Frontières, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Groupe d'Action Locale du Sundgau.

**Animateur Economie et OCM**

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 – CDD de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2014

Budget : 100 % compétence Pays

Missions :

- Animation OCM
- Mise en place d'un cercle des mécènes du Sundgau (*nouvelle mission*)
- Elaboration des actions d'animation de l'OCM
- Mise en place et animation du Conseil de développement
- Gestion de la Plateforme Internet du SMS
- Gestion technique du SMS
- Participation au SCoT du Sundgau

Financements :

- au titre de l'Etat, de la Région et du Conseil Général dans le cadre de la convention de financement de l'OCM du Sundgau.

**Animateur Plan Climat**

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 – CDD de 6 mois

Budget : 100 % compétence Pays

Missions :

- Animation du Plan Climat du Sundgau
- Elaboration d'un plan de développement en matière de développement durable
- Montage du dossier de candidature Plan Climat 2015
- Animation du SCoT du Sundgau
- Suivi et mise en place des préconisations du SRCEA
- Mise en œuvre d'une politique de déplacement sur le Sundgau en lien avec le SCOT

Financement :

- au titre du FEDER dans le cadre du programme communautaire Compétitivité régional Alsace 2007-2013, au titre de la Région dans le cadre de la convention de financement en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan Climat territorial sur le Pays du Sundgau et dans le cadre de la décision de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**Animation SCoT**

Durée hebdomadaire de travail : 9h35 – CDD jusqu'au 31 décembre 2014 à temps non-complet.

Budget : 100 % compétence SCoT

Missions :

- Assurer l'élaboration du SCoT du Sundgau
- Lancer la phase 2 du SCoT
- Animation et gestion budgétaire et administrative du SCoT
- Elaboration du plan de financement et des dossiers de subvention
- Organiser le processus de concertation
- Mise en œuvre d'une territorialisation en adéquation avec la charte de Pays et le Plan Climat
- Interface entre le prestataire, les élus et l'équipe du SMS
- Prise en compte des priorités fixées par la Région Alsace

Financements :

- au titre de la Région dans le cadre de la convention de financement relative à la CIDD 2011-2015 « Animation générale du Pays du Sundgau et missions partagées SCoT/Pays ».

### **Animation SCoT (en remplacement de l'animateur SCoT à temps non-complet)**

Durée hebdomadaire de travail : 35h – CDD de 18 mois

Budget : 100 % compétence SCoT

Missions :

- Assurer l'élaboration du SCoT du Sundgau
- Animation et gestion budgétaire et administrative du SCoT
- Elaboration du plan de financement et des dossiers de subvention
- Organiser le processus de concertation
- Mise en œuvre d'une territorialisation en adéquation avec la charte de Pays et le Plan Climat
- Interface entre le prestataire, les élus et l'équipe du SMS
- Prise en compte des priorités fixées par la Région Alsace

Financements :

- au titre de la Région dans le cadre de la convention de financement relative à la CIDD 2011-2015 « Animation générale du Pays du Sundgau et missions partagées SCoT/Pays ».

### **Chargé de mission mobilité durable et solidaire**

Durée hebdomadaire de travail : 35h00 – CDD de 18 mois

Budget : 50 % compétence Pays - 50 % compétence SCoT

Missions :

- Mettre en place un système de transport solidaire par bassins de vie avec les associations du territoire et les collectivités territoriales
- Renforcer le lien social et la solidarité des bassins de vie
- Mobiliser les acteurs, structurer le territoire
- Mettre en œuvre la politique de déplacement sur le Sundgau (développement du covoiturage, de Vélo à Assistance Electrique, ajustement des correspondances, déploiement de stations d'autopartage, création de pôles multimodaux...) en lien avec le Plan Climat et le SCoT
- Suivi administratif des Bureaux « Santé »

Financements :

- au titre de la Région dans le cadre de la convention de financement relative à la CIDD 2011-2015

La rémunération est basée sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale

### **Compte tenu des résultats de l'évaluation des agents et de l'accroissement des responsabilités et des fonctions des agents en poste, le Président propose :**

- **de transformer** en Durée Indéterminée le contrat actuel à Durée Déterminée de l'agent de développement local chargé de l'animation LEADER et de modifier la rémunération sur la base de l'indice brut 625 ;
- **d'adopter** les nouvelles missions des agents.

### **Compte tenu de l'évolution des missions de la structure et des futures actions du SMS, le Président propose :**

- **de créer** un poste de Chargé de Mission mobilité durable et solidaire en CDD de 18 mois ;
- **de créer** un poste d'animateur SCOT à temps complet pour remplacer l'animateur SCOT à temps-non complet à la fin de son contrat ;
- **d'adopter** le tableau des emplois suivant :

| Poste de travail                                 | Cadres ou emplois                  | Catégorie | Durée hebdomadaire de temps de travail | Contrat |                       |
|--|------------------------------------|-----------|--|---------|-----------------------|
| <b>Filière administrative</b>                    |                                    |           |  |         |                       |
| Directrice de la Structure                       | Attaché principal                  | A         | Temps complet                          | CDI     | pourvu                |
| Agent de développement local<br>Animateur LEADER | Attaché                            | A         | Temps complet                          | CDI     | pourvu                |
| Animateur Economie et OCM                        | Attaché                            | A         | Temps complet                          | CDD     | pourvu                |
| Animateur SCOT                                   | Attaché                            | A         | Temps non complet<br>9,25/35ème        | CDD     | pourvu                |
| Chargé de mission mobilité durable et solidaire  | Attaché                            | A         | Temps complet                          | CDD     |                       |
| Assistante Administrative<br>Comptabilité        | Rédacteur principal de 1ere classe | B         | Temps complet                          | CDI     | pourvu                |
| Fonctionnaire                                    | Rédacteur                          | B         | Temps complet                          |         | Mise en disponibilité |
| <b>Filière Technique</b>                         |                                    |           |  |         |                       |
| Animateur Plan CLIMAT                            | Ingénieur                          | A         | Temps complet                          | CDD     | pourvu                |
| Animateur SCOT                                   | Ingénieur                          | A         | Temps complet                          | CDD     |                       |

### **Stagiaire Culturel**

Convention de stage – 6 mois ou licence professionnelle

Budget : 50 % compétence Pays – 50 % compétence tourisme

Missions :

- Planter des œuvres d'art dans le paysage sundgauvien en lien avec le commissaire d'exposition
- Créer, à terme, un circuit touristique sur le thème du merveilleux en lien avec l'Office de Tourisme
- Sensibiliser la population locale, les élus, les écoles, etc. à l'art contemporain en lien avec le médiateur culturel
- Donner une identité culturelle au territoire
- Réaliser une stratégie culturelle à l'échelle du Sundgau

La durée du stage n'excédera pas 6 mois et pourra se dérouler durant la période du 1er septembre 2014 au 30 juin 2015. Une convention de stage devra être signée.

Ce stage pourra être gratifié. La somme n'excédera pas 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale multiplié par le nombre d'heures effectif du stage par mois. Pour un mois de stage à temps plein le montant maximum de la gratification est égal à 436.05 €. Le stagiaire pourra bénéficier des Tickets restaurant et des remboursements des frais de déplacement et de missions.



**Le Président propose également :**

- *d'accueillir un stagiaire de l'enseignement supérieur sur le projet Art et Paysages*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **de transformer** en Durée Indéterminée le contrat actuel à Durée Déterminée de l'agent de développement local chargé de l'animation LEADER et de modifier la rémunération sur la base de l'indice brut 625 ;
- **d'adopter** les nouvelles missions des agents ;
- **de créer** un poste de Chargé de Mission mobilité durable et solidaire en CDD de 18 mois ;
- **de créer** un poste d'animateur SCoT à temps complet pour remplacer l'animateur SCOT à temps-non complet à la fin de son contrat ;
- **d'adopter** le tableau des emplois ci-dessus ;
- **d'accueillir** un stagiaire de l'enseignement supérieur sur le projet Art et Paysages et sur la stratégie culturelle.

**4. 2. Projet alternatif de Transport à la Demande à l'échelle du Sundgau**

Pour répondre aux besoins de déplacements et de transport des habitants du Sundgau, le Syndicat Mixte a lancé en 2013, en accord avec le projet politique du SCoT, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des modalités d'un service de transport à la demande à l'échelle du Sundgau (phase 1). Ce scénario représentait un coût de fonctionnement annuel de 390 000 €.

Au vu de l'investissement financier annuel devant être débloqué par les collectivités publiques, un deuxième scénario a été élaboré.

Il présente une solution alternative de transport fondée sur la solidarité et le partage, issue d'une démarche exemplaire menée par une association du territoire. Ce système innovant a la particularité de développer le lien social et d'être économe.

Lors du Comité de Pilotage du 05 juin 2014 et du Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2014, le choix de la maîtrise de la dépense publique a été fait et le scénario 2 a été retenu.

**Objectifs :**

En favorisant l'articulation des modes de transports existants et le développement de nouvelles mobilités à l'échelle du Sundgau, le projet de Schéma de transports participe à structurer le territoire. Le projet est en lien avec le projet politique du SCoT, les objectifs du Plan Climat du Sundgau et le SRCAE.

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau se positionne en territoire pilote pour expérimenter cette solution de transport alternatif qui semble cohérente au contexte rural et à une logique de flux « en étoile ».

L'objectif de ce projet est également de :

- renforcer le lien social et la solidarité,
- permettre à l'ensemble des habitants du territoire de se déplacer, désenclaver le territoire.
- augmenter l'efficacité et l'articulation des différents modes de transports existants
- compléter l'offre existante sur le territoire (train, bus, VAE et covoiturage)
- mutualiser et donner plus de lisibilité aux offres de mobilité du territoire
- offrir un panel de solutions alternatives à la voiture individuelle.

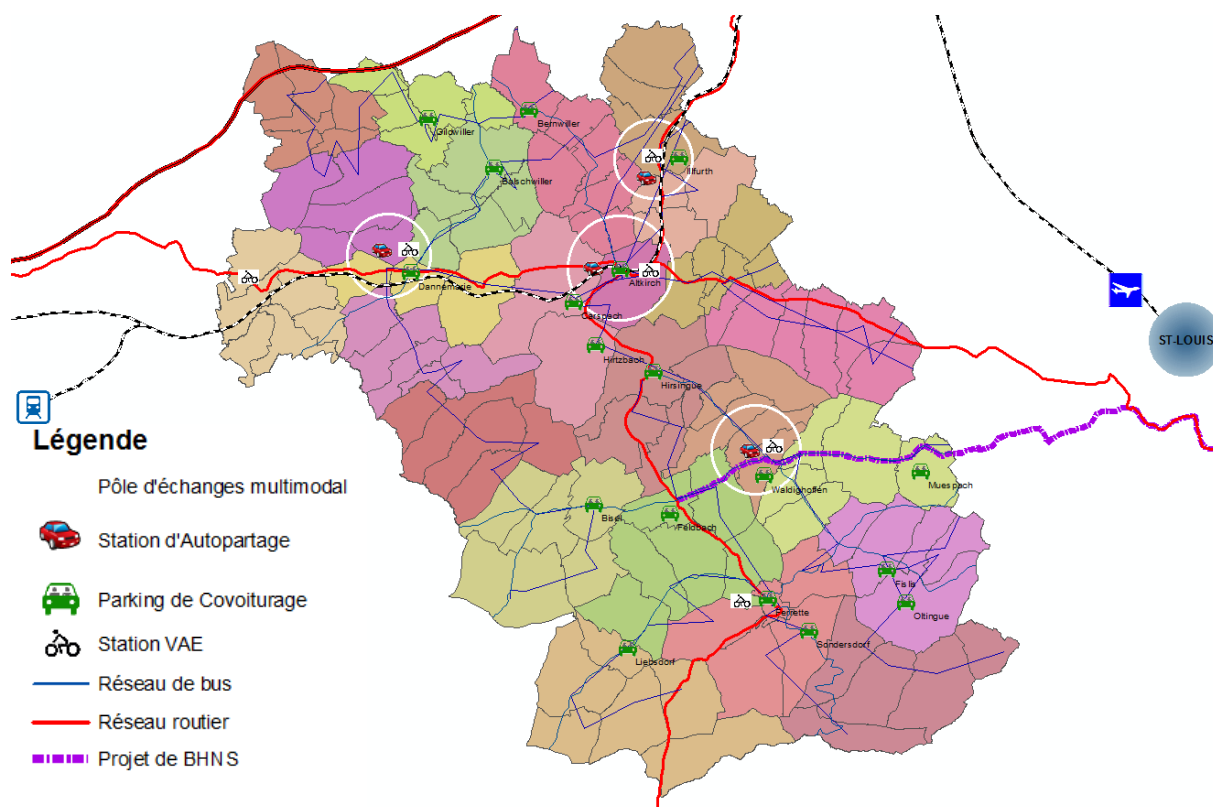
## Description du projet :

Le Schéma de transport du Sundgau comprendra :

- la mise en place d'un système de transport solidaire par bassins de vie.
- le développement du covoiturage : déploiement de parkings supplémentaires + développement de la communication,
- le développement des stations de Vélo à Assistance Electrique (VAE),
- l'ajustement des correspondances entre le TER et le bus en gare d'Altkirch
- la réflexion sur l'opportunité d'une liaison renforcée Altkirch-Ferrette,
- la réflexion sur la création d'une ligne à Haut Niveau de Service entre Feldbach et Saint Louis (BHNS),
- le déploiement de stations d'autopartage,
- la création de pôles multimodaux
- une réflexion sur la densification des pistes cyclables à l'intérieur des pôles
- la matérialisation des aires d'autostop...

Dans le cadre du Plan Climat du Sundgau, une représentation cartographique du projet a été présentée au Comité de Pilotage :

## Proposition d'une stratégie à l'échelle du Sundgau



### Partenariats :

Le projet sera réalisé en partenariat avec les collectivités, les associations du territoire et les centres sociaux. Lors du Comité de Pilotage, il a été décidé que le projet sera impulsé et porté par le Syndicat Mixte pour le Sundgau. Le recrutement d'un agent semble impératif pour coordonner et insuffler les actions sur le territoire.

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau élaborera des outils de mise en œuvre, de communication et d'évaluation pour une meilleure visibilité et favoriser le suivi. Les Communautés de Communes feront le lien entre le Syndicat Mixte pour le Sundgau et les associations locales et faciliteront les actions en local. Dans le cadre du transport solidaire, les associations ou collectivités gèreront le service.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2014/2015 DU PROJET :

| Dépenses (TTC)               |                     | Recettes        |                     |      |
|------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|------|
| Communications / impressions | 15 000 €            | Région Alsace   | 54 600 €            | 60 % |
| Web                          | 10 000 €            | Conseil général | 18 200 €            | 20 % |
| Ingénierie                   | 66 000 €            | Fonds propres   | 18 200 €            | 20 % |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>91 000 € TTC</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>91 000 € TTC</b> |      |

### Le Conseil Syndical après en avoir délibéré par 105 voix pour et 1 contre :

- *étend le transport solidaire à l'échelle du Sundgau en l'organisant par bassins de vie*
- *approuve le plan de financement prévisionnel*
- *autorise à déposer les dossiers de financement auprès des différents financeurs*
- *autorise le Président à prendre et signer tout acte y afférant*
- *crée un poste de chargé de mission mobilité durable et solidaire*

### 4. 3. Transfert de l'Application du Droit des Sols de l'Etat aux Collectivités

L'Etat souhaite transférer aux collectivités l'instruction des certificats d'urbanisme et des permis de construire actuellement instruits par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le Bureau réuni le 1<sup>er</sup> juillet a entamé la réflexion pour que le SMS fasse en lieu et place de l'Etat l'instruction des dossiers pour les Communes du Sundgau.

M. DANESI précise qu'une autre solution consisterait à ce qu'une Communauté se propose de faire l'instruction pour le compte de tous. Dans tous les cas, ce service donnera lieu à conventionnement et paiement. L'Etat ne compensera pas ce transfert mais suggère que les collectivités augmentent la taxe d'aménagement. Il rappelle que cette question sera à finaliser avant la fin de l'année.

#### **4. 4. Désignation des membres de droit à l'Office de Tourisme du Sundgau - (délibération modificative)**

Suite aux modifications de statuts de l'Association « Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau », adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014 et de son article 6 modifiant le nombre de membres de droit de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme du Sundgau, il convient de prendre une délibération modificative.

Le Conseil Syndical est donc invité à désigner les nouveaux membres de droit de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme du Sundgau, à savoir :

| <b>Collectivité :</b>          | <b>Membre titulaire :</b> | <b>Membre suppléant :</b>      |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Syndicat Mixte pour le Sundgau | M. François COHENDET      | M. Daniel DIETMANN             |
| CdC d'Altkirch                 | Mme Estelle MIRANDA       | Mme Isabelle METZGER           |
| CdC du Jura Alsacien           | M. Dominique DIRRIG       | M. Paul GASSER                 |
| CdC de la Porte d'Alsace       | M. Pierre SCHMITT         | M. Bernard SUTTER              |
| CdC de la Vallée de la Lague   | M. Jean-Rodolphe FRISCH   | M. Pascal SOMMERHALTER         |
| CdC Ill et Gersbach            | M. Jean-Pierre BUISSON    | M. Eric GUTZWILLER             |
| CdC du Secteur d'Illfurth      | M. Christian SUTTER       | M. Pierre MAHY                 |
| CdC de la Vallée de Hundsbach  | Mme Annick FELLER         | M. Jean-Marie<br>FREUDENBERGER |

***Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la liste ci-dessus des membres de droit à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme du Sundgau.***

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur participation et clôt la séance à 21h45.

Le Président



René DANESI